

# Fiche de données de sécurité

## SECTION 1 – IDENTIFICATION

**Nom, adresse et n° de téléphone de la personne responsable**  
Dyno Nobel Inc.

2795 East Cottonwood Parkway, bureau 500 Salt Lake City, Utah  
84121

Tél. : 801-364-4800 Téléc. : 801-321-6703

Adresse courriel : [dna.hse@am.dynonobel.com](mailto:dna.hse@am.dynonobel.com)

[www.dynonobel.com](http://www.dynonobel.com)

N° FDS : 1135

Date : 10/12/2018

Remplace : 05/07/2015

**Identificateur du produit**

État du produit : Liquide

Nom du produit : Solution d'urée

**Autres méthodes d'identification**

Appellation(s) commerciale(s) : Solution d'urée, 32,5 % ou 40 %

Synonymes :

Urée 46-0-0

FED (fluide d'échappement diesel)

**Classe de produits** : Solutions d'urée

**Utilisation prévue du produit**

Engrais pour plantes et agricoles

**Utilisations déconseillées** : Ne doit pas servir comme ingrédient destiné à l'alimentation pour humains. Non approuvé pour

**N° de tél. en cas d'urgence**

**EN CAS D'URGENCE**, 24/24, APPELER CHEMTREC (É.-U.) 800-424-9300

CANUTEC (CANADA)

613-996-6666

## SECTION 2 – IDENTIFICATION DU/DES DANGER(S)

**Classification de la substance ou du mélange**

Bien que ce produit ne soit pas considéré dangereux selon la OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200), la présente fiche de données de sécurité comporte de l'information essentielle quant à la manipulation sécuritaire et l'utilisation appropriée du produit. La présente FDS doit être conservée et mise à la disposition des employés et autres utilisateurs du produit.

**Classification (SGH-US)** Non classé

**Éléments de l'étiquette**

**SGS-US Étiquetage** Aucune étiquette ne s'applique

**Autres dangers**

**Dangers physiques non classifiés ailleurs (DNCA)** : Aucun connu.

## SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

**Mélange**

Nom	Identificateur du	% (w/w)	Classification des ingrédients (SGH-
Eau	(N° CAS) 7732-18-5	60 – 68	Non classé
Urée	(N° CAS) 57-13-6	32 – 40	Non classé
Ammoniac	(N° CAS) 7664-41-7	< 0.1	Inflammable Gaz 2, H221 Gaz liquéfié, H280 Tox. aiguë 3 (Inhalation; gaz), H331 Corr. peau 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318

# Fiche de données de sécurité

			STOT SE 3, H335 Aquatique aigu 1, H400; aquatique chronique 2, H411
--	--	--	---

Les ingrédients utilisés dans ce produit, à part ceux qui sont indiqués ci-dessus, ne sont pas dangereux selon les définitions des règlements en vigueur du département du Travail, ou sont présents en concentrations minimales (moins de 0,1 % pour les matières cancérigènes, moins de 1,0 % pour les autres matières dangereuses).

## SECTION 4 – PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement à grande eau, y compris sous les paupières. Si de la douleur ou de l'irritation persiste, consulter un médecin. La rapidité et la rigueur à rincer les yeux sont deux facteurs importants pour éviter des blessures permanentes.

**Inhalation :** Emmener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable. Consulter un médecin si la difficulté à respirer persiste.

**Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si l'irritation s'aggrave ou persiste. Lavez les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir. Consulter un médecin aussitôt.

**Les symptômes et effets les plus importants aigus et différés Général :** Risque d'irritation de la peau et des yeux.

**Inhalation :** Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Peut entraîner une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux :** Peut entraîner une irritation des yeux.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir. Consulter un médecin aussitôt.

**Symptômes chroniques :** Aucun si le produit est utilisé dans des conditions normales.

### Indication que des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial sont requis

En cas d'exposition à la substance et de malaise, consultez un médecin (si possible lui montrer l'étiquette du produit).

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Matériel d'extinction

**Matériel d'extinction adapté :** Utiliser un média d'extinction convenant à un incendie environnant.

**Matériel d'extinction non adapté :** Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant risque de

### Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie :** Non combustible, mais peut se décomposer à des températures élevées.

**Risque d'explosion :** Le produit est non explosif.

**Réactivité :** Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### Conseils pour les pompiers

**Mesures de précaution en cas d'incendie :** Faites preuve de prudence dans la lutte contre tout incendie de produits chimiques. Sous l'effet du feu, des vapeurs dangereuses seront présentes.

**Directives de lutte contre les incendies :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie :** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans le port d'un équipement de protection, y compris pour les voies respiratoires.

**Référence à d'autres sections :** Voir la section 9 des propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 – MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Mesures générales :** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène et tout contact excessif avec la peau.

### Pour le personnel autre que les secouristes

**Équipement de protection individuelle :** Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

**Procédures en cas d'urgence :** Faire évacuer le personnel non essentiel.

# Fiche de données de sécurité

## Pour les secouristes :

**Équipement de protection individuelle :** Dotez l'équipe de nettoyage de la protection adéquate.

**Procédures en cas d'urgence :** Aérer le lieu.

## Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Signaler les autorités publiques si le liquide se déverse dans les égouts ou l'eau publique.

## Méthodes et matériel pour le confinement le nettoyage

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement afin d'empêcher la migration et l'entrée du produit dans des égouts ou des ruisseaux.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer de façon sécuritaire. Transférer le

## Référence à d'autres sections

Voir l'entête 8, Contrôle de l'exposition/Protection personnelle.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour assurer une manipulation sécuritaire

L'entreposage doit être conforme aux règlements fédéraux, de l'État et locaux. Doit être entreposé dans un endroit bien aéré, à l'écart de matières incompatibles ou de sources de chaleur et d'inflammation. Les contenants vides risquent de contenir des résidus et peuvent donc être dangereux. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels contenants à de la chaleur, des flammes, des étincelles ou autre source d'inflammation pour éviter que des gaz toxiques s'en échappent.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément à une pratique d'une saine hygiène de travail et de bonnes procédures de

### Conditions d'un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités

**Conditions d'entreposage :** L'entreposage doit être conforme aux règlements fédéraux, de l'État et locaux.

**Matières incompatibles :** Acide nitrique, gallium, perchlorate, agents oxydants forts, caustiques et alcalis.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition en milieu de travail (LEMT) n'a été établie pour ce produit ni ses composants chimiques.

### Contrôles d'exposition

**Mesures d'ingénierie appropriées :** Assurer une aération adéquate, surtout dans les espaces confinés. Des bains oculaires d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles, mais ne sont pas obligatoires.

**Équipement de protection individuelle :** Le port de lunettes de protection, de gants et de vêtements de travail généraux est recommandé. Lorsque la ventilation est insuffisante, un appareil de protection des voies respiratoires doit être porté. Le port de vêtements et de gants de protection appropriés est suggéré si une sensibilité épidermique se développe.



**Matériaux des vêtements de protection :** Non précisés

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

**Protection des yeux :** Lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire :** Porter un appareil respiratoire homologué NIOSH ou un appareil de protection respiratoire autonome lorsque l'exposition risque de dépasser les limites d'exposition en milieu de travail établies.

**Mesures de contrôle de l'exposition ambiante :** Récupérer le produit répandu dans un récipient approprié en vue de l'éliminer. Ne pas déverser dans les eaux de surface. Les produits chimiques déversés peuvent servir d'engrais (46-0-0). Respecter les exigences fédérales, de l'État et locales en matière de production de rapports.

**Mesures de contrôle de l'exposition des consommateurs :** Ne pas manger ni boire ni fumer en utilisant ce produit.

# Fiche de données de sécurité

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide
Apparence	: Incolore
Odeur	: Légère odeur d'ammoniac
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: 135 °C (275 °F) (urée)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Faible limite d'inflammabilité	: Sans objet
Limite d'inflammabilité élevée	: Sans objet
Pression de vapeur	: Non disponible
Humidité absolue relative à 20 °C	: Non disponible
Gravité spécifique	: 1.09 - 1.13 g/cc (9.1 - 9.4 lb/gal)
Solubilité	: Non disponible
Rapport de distribution : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion – Sensibilité à un impact mécanique	: Ne devrait pas constituer un risque d'explosion à cause d'un impact mécanique.
Données sur les risques d'explosion – Sensibilité à une décharge statique	: Ne devrait pas constituer un risque d'explosion à cause d'une décharge statique.
Température de cristallisation	: -11 °C (12 °F) pour une solution de 32,5 % et 0 °C (32 °F) pour une

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

**Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir section 7).

**Risque de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Éviter d'exposer les contenants à de la chaleur ou à des flammes. Maintenir à l'écart de matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Acide nitrique. Gallium. Perchlorates. Combustibles forts. Substances caustiques. Alcalis.

## SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### Information sur les effets toxicologiques – Produit

**Toxicité aiguë** : Non classé

**Données DL50 et CL50** : Non disponible

**Corrosion/irritation cutanée** : Non classé

**Blessures graves/irritation des yeux** : Non classé

**Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau** : Non classé

**Mutations dans les cellules germinales** : Non classé

**Térogénicité** : Non disponible

**Cancérogénicité** : Non classé

**Toxicité systémique pour certains organes (expositions répétées)** : Non classé

**Toxicité reproductive** : Non classé

# Fiche de données de sécurité

**Toxicité systémique pour certains organes (une seule exposition) :** Non classé

**Danger d'aspiration :** Non classé

**Symptômes/blessures après inhalation :** Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**Symptômes/blessures après contact avec la peau :** Peut entraîner une irritation cutanée.

**Symptômes/blessures après contact avec les yeux :** Peut entraîner une irritation des yeux.

**Symptômes/blessures après ingestion :** Des douleurs abdominales, nausées, vomissements et une irritation gastro-intestinale risquent d'en découler. (L'urée est une protéine pour les ruminants – des animaux dont le système digestif comporte l'enzyme « uréase » –, mais elle est modérément toxique pour les humains lorsqu'elle est ingérée par ceux-ci).

**Symptômes chroniques :** Aucun si le produit est utilisé dans des conditions normales.

**Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s) Données DL50 et CL50 :**

## Urée (57-13-6)

DL50 oral (rat)	8471 mg/kg
-----------------	------------

## Ammoniac (7664-41-7)

CL50 inhalation (rat)	5,1 mg/l (Temps d'exposition : 1 h)
-----------------------	-------------------------------------

CL50 inhalation (rat)	2000 ppm/4 h (Temps d'exposition : 4 h)
-----------------------	---

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**Toxicité** Non classé

### Urée (57-13-6)

CL50 Poissons 1	16200 - 18300 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Poecilia reticulata)
-----------------	---

EC50 Daphnie 1	3910 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [statique])
----------------	---

### Ammoniac (7664-41-7)

CL50 Poissons 1	0,44 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Cyprinus carpio)
-----------------	--

EC50 Daphnie 1	25,4 mg/l (Temps d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
----------------	--

CL50 Poissons 2	0,26 - 4,6 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus)
-----------------	--

**Persistance et dégradabilité** Non disponibles

**Potentiel biocumulatif**

### Urée (57-13-6)

Facteur de concentration biologique poisson 1	< 10
---	------

Log Pow	-1,59 (à 25 °C)
---------	-----------------

### Ammoniac (7664-41-7)

Log Pow	-1,14 (à 25 °C)
---------	-----------------

**Mobilité dans le sol :** Non disponible

**Autres effets indésirables**

**Autres renseignements :** Ne pas rejeter dans l'environnement.

## SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Recommandations de méthodes d'élimination des déchets :** Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

**Renseignements supplémentaires :** Les produits chimiques déversés peuvent servir d'engrais.

## SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**En conformité avec DOT** Non réglementé pour le transport.

**En conformité avec IMDG** Non réglementé pour le transport.

**En conformité avec IATA** Non réglementé pour le transport.

**En conformité avec TMD** Non réglementé pour le transport.

## SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation fédérale des États-Unis

# Fiche de données de sécurité

<b>Urée (57-13-6)</b>	
Fait partie de l'inventaire de la TSCA ( <i>Toxic Substances Control Act</i> ) des États-Unis, loi réglementant les substances toxiques)	
<b>Ammoniac (7664-41-7)</b>	
Listé dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) Listé dans United States SARA, Section 302 Listé dans United States SARA Section 313	
<b>SARA Section 302 Quantités servant à la planification des seuils (QPS)</b>	500
<b>SARA Section 311/312 Classes de danger</b>	Risque d'incendie Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger d'une décharge de pression subite
<b>SARA Section 313 – Déclaration des émissions</b>	1,0 % (comprend de l'ammoniac anhydre et de l'ammoniac aqueux provenant de sels d'ammonium dissociables et d'autres sources, 10 % du total d'ammoniac aqueux doit être déclaré en vertu de cette liste).
<b>Réglementations canadiennes</b>	
<b>Solution d'urée, 32,5 % ou 40 %</b>	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
<b>Urée (57-13-6)</b>	
Figure sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
<b>Ammoniac (7664-41-7)</b>	
Figure sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Figure sur la LDI canadienne (Liste de divulgation des ingrédients)	
Concentration LDI 1 %	
Classification SIMDUT	Classe A – Gaz comprimé Classe B Division 1 – Gaz inflammable Classe D Division 2 Subdivision A – Une matière très toxique ayant des effets toxiques immédiats et graves. Classe E – Matière corrosive
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC), et la FDS comporte toute l'information requise par le RPC.	

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de révision** : 10/12/2018

**Autres renseignements** : Ce document a été réalisé conformément aux exigences en matière de FDS de la OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

**Partie responsable de la préparation du présent document**  
Dyno Nobel Inc.  
2795 East Cottonwood Parkway, bureau 500 Salt Lake City, Utah 84121  
Tél. : 801-364-4800

### Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes, ou les résultats qui en découleraient, expresses ou implicites, Y COMPRIS, MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptés.

FDS de Dyno Nobel